

12 octobre 2022

JPMorgan Funds - Social Advancement Fund

JPMorgan Funds - Sustainable Consumption Fund

A compter du 12 octobre 2022, les politiques d'investissement des Compartiments JPMorgan Funds – Social Advancement Fund et JPMorgan Funds – Sustainable Consumption Fund ont été modifiées afin d'autoriser les investissements dans des fonds d'investissements immobiliers (REIT) à concurrence de 10% et de 20% des actifs respectivement.

Ce changement ne modifie pas de manière significative les profils de risque des Compartiments et n'affecte pas leurs objectifs.

Pour toute question concernant cette modification ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds, veuillez vous adresser au Siège social ou à votre représentant local habituel.

Veillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: www.jpmorganassetmanagement.com.

LV-JPM53898 | FR | 10/22
